N

Montfort

Ruisseau de Mévouz

le Beauvoz

le Amon

Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont

les Iles des Trappes

les Iles Mayard

les Echelles

CROLLES

les Ardillais

Ruisseau de Crolles

la Tuilerie

les Iles du Rafour

les Charmanches

Ruisseau de Crolles

le Rafour

les Iles d'Ambiard

les Vorses

les Fraynes

les Palisses

les Brondières

les Maréchaux

Cerjonnes

Ruisseau de Coscrose

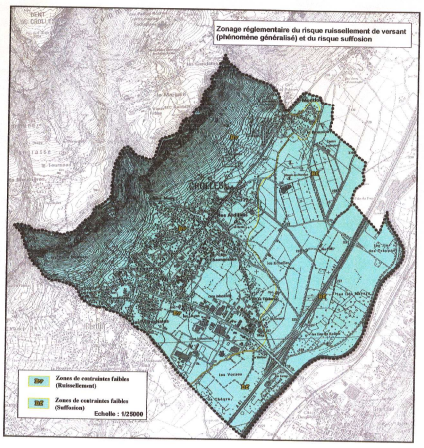

rtm
restauration des terrains en montagne
service départemental de l'Isère

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISÈRE

Commune de CROLLES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de projet possible sous maîtrise collective
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

I¹,i¹	: inondation en pied de versant
M,m	: zones marécageuses
T,t1,t2	: crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
V,v	: ravinements et ruissellements sur versant
G	: glissements de terrain
P,p0	: chutes de pierres
F	: suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- Merlon existant
- Merlon à réhausser
- Merlon à créer
- Levée
- Parcours hydraulique souterrain

Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le – 3 DEC. 2008
Pour le Préfet et par délégation, le Directeur
Pascale SERAPHINE

Réalisation : RTM 38	Etabli le : Août 2008	Echelle : 1/5 000
Edition : ALP'GEORISQUES	Modifié le :	